



## Avis d'attribution- MP 2023-06

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

### **1. Pouvoir adjudicateur :**

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : [mpublics@atc.corsica](mailto:mpublics@atc.corsica)

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. -

**Profil d'acheteur :** <https://www.achatspublicscorse.com/>.

Statut : Etablissement public local à caractère industriel et commercial

Activité(s) principale(s) : Tourisme

L'avis concerne un accord-cadre.

### **2. Objet de l'accord-cadre :**

Le présent accord cadre a pour objet des prestations d'impression, de façonnage et de livraison de la papeterie et des divers supports de communication de l'Agence du Tourisme de la Corse. **CPV principal** : 79800000-2 (Services d'impression et services connexes)

**3. Procédure :** MAPA ouvert - Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée. Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques. Dévolution en accord-cadre unique.

**Date d'attribution du marché :** Le 23 mai 2023

**Nombre d'offres reçues :** 2

### **Nom du titulaire :**

**SARL IMPRIMERIE BASTIAISE**

M. PATRICK BONACOSCIA

Z.I DE BASTIA - 319 RUE CLAUDE PAPI

20600 BASTIA

**Montant maxi HT :** Année 1 : 95 000 euros HT. Période de reconduction n°1 : 95 000 €HT.

**Durée :** L'accord-cadre prend effet à sa notification pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite selon les périodes suivantes : Reconduction n°1 : 12 mois

### **Litiges et recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

\*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

\*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

\*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

**Support de publication :** Transmis le 22 juin 2023, Petit bastiais, Corse-Matin, [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com), [www.corsica-pro.com](http://www.corsica-pro.com).